

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS\_2024-10

Séance du 25/06/2024

*Avenant n°3 au Marché de travaux « Modernisation /et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac »*

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
118	60	4	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 12 juin 2024, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents :** Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Didier CHARPENTIER, Jean-François GRANET, Xavier ABBADIE, Nicolas ANDRIEUX, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle GUILLOUT, Jean-Yves DESBORDES, MM. Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Jacques BLONDY, Hubert DOUDET, Joël LARROQUE, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, Laurent BOUCHERON, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Éric LOCHARD, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Moïse BONNET, Michel SARRE, Jean-Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Thierry DAUCHART, Eric DOMBRAY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

**Délégués excusés ou absents :** MME Marie AUFAURE, MM. Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, M. Emmanuel BAUDET, MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Alain FAVRAUD, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, MME Chantal TARNAUD, MM. Jean-Michel AUFORT, Alain BOURION, MME Nathalie BUISSON, M. Gaston CHASSAIN, Sylvia COSTE, MM. Philippe JANICOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Mme Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MME Lies SWIDERSKI, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, MM. Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Guy MONTET, Christian CHIROL, Bertrand JAYAT, Bernard DEMOULINS, Sébastien FISSOT, Cédric GEORGES, Eric GERVEIX, Marcel BARTOUT, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Paul HURAUULT, Simon CUILLERDIER, Bruno DESSANE, MMES Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

**Pouvoirs :** M. Bruno DESSANE à M. Jean-Marie MOREAU, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT à M. Christian LATOUILLE, M. Marcel BARTOUT à M. Richard CRUVEILHER, M. Sébastien FISSOT à M. Jacques BARRY.

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre GARNIER

**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** le marché relatif aux travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de SOLIGNAC notifié en date du 10 novembre 2021,

AR Prefecture

087-200080307-20240625-2024\_10-DE  
Reçu le 29/07/2024

## DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS\_2024-10

### Avenant n°3 au Marché de travaux « Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac »

**Vu** la circulaire ministérielle n° 6338-SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des marchés de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et de la théorie de l'imprévision au moment de la passation de ce marché,

**Vu** l'avenant n° 1 visé en Préfecture le 02/03/2023,

**Vu** l'avenant n° 2 visé en Préfecture le 04/01/2024.

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante le projet d'avenant n°3 qui concerne la prise en compte de l'imprévision dans les travaux - article R 2194-5 du CCP – « le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir », liée à la hausse des prix des fournitures et des demandes de modifications du marché initial émises par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre afin d'optimiser et de fiabiliser l'ouvrage et les équipements annexes en cours de réalisation. Les modifications ont fait l'objet d'études approfondies chiffrées par le maître d'œuvre et l'équipementier.

L'écart lié à l'imprévision est la différence entre la part liée à l'imprévision et la révision estimée, soit 172 490,37€ – 10 170,44 € = 162 319,93 € H.T.

La synthèse des surcoûts du marché initial liés à la hausse des matières premières est la suivante :

Entreprise		Montant travaux euros HT (Marché initial)	Surcoûts réels	% surcoûts réels /marché initial
PROCESS / EQUIPEMENTS	DEGREMONT France ASSAINISSEMENT	3 327 800,00 €	35 829,10 €	1,08%
GENIE CIVIL	VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT	3 686 500,00 €	103 006,39 €	2,79%
RESINES	VIGIER TECHNI COMPOSITE	231 500,00 €	16 014,24 €	6,92%
ELECTRICITE	AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES SCOP SA	500 000,00 €	7 470,21 €	1,49%
Prix total		7 745 800,00 €	162 319,93 €	2,10%

Le montant de l'avenant n°3 est donc de : Part hausses des matières premières : 162 319,93 € HT

Montant de l'avenant n° 3 :

- Montant HT : 162 319,93 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,04 %

Le nouveau montant du marché passe à 8 104 825.97 € HT

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un troisième avenant,

**AR Prefecture**

087-200080307-20240625-2024\_10-DE  
Reçu le 29/07/2024

## DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS\_2024-10

*Avenant n°3 au Marché de travaux « Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac »*

Après avoir eu lecture du projet d'avenant et en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**Article 1** : Approuve le contenu de l'avenant n°3 au Marché de travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de SOLIGNAC qui sera joint en annexe à la présente délibération

**Article 2** : Autorise le Président à signer l'avenant n°3 et le charge de la mise en application de son contenu.

### VOTE

**Pour : 64**

**Contre : -**

**Abstention : -**

**Ne prend pas part au vote : -**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.**

Le Président du Syndicat,



**Maurice LEBOUTET.**

Le secrétaire de séance,



**Alexandre GARNIER.**

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

**29/07/2024**

**AR Prefecture**

087-200080307-20240625-2024\_10-DE  
Reçu le 29/07/2024